

**Réponses de la Municipalité au rapport
de la Commission de gestion pour l'année 2013**

Voeu n°1, page 7

La Cogest invite à poursuivre ses efforts dans le maintien et le développement de cet outil de communication.

Réponse

L'obsolescence de la plateforme de mise à jour du site internet et la volonté de changer de fournisseur ont conduit la Municipalité à mettre fin au contrat qui la liait à son ancien partenaire.

Une nouvelle collaboration a été conclue avec une société spécialisée dans des solutions spécifiques pour des institutions publiques (cantons, Confédération, communes).

En prenant cette décision, la Municipalité a relevé un défi : celui de créer un tout nouveau site dans un délai particulièrement court, puisque mis sur pied, du graphisme au contenu en trois semaines. Notre Exécutif est satisfait de la performance accomplie par son nouveau partenaire et les collaborateurs administratifs qui ont contribué à insérer les informations de base.

Les premiers jours de juin ont marqué l'entrée en force du nouveau www.cugy-vd.ch. Un portail à la structure différente de la précédente. Bien qu'il apparaisse encore sous une forme inachevée, le site assure la présence de notre Commune sur l'Internet.

Par ailleurs, cette solution a l'avantage de permettre une délégation des mises à jour par les acteurs administratifs, voire, à terme, politiques ou associatifs. Ils auront la possibilité de saisir les informations leur incombant ; en revanche, leur validation et leur mise en ligne sera toujours assurée par le greffe municipal.

La Municipalité a opté par un démarrage avec une structure de base. Des multiples applications supplémentaires selon le concept du guichet en ligne pourront venir se greffer par la suite, si elles sont jugées utiles.

Observation n°1, page 10

La Cogest demande à la Municipalité de fournir un effort particulier sur les projections des effectifs scolaires pour les prochaines années ou, du moins, d'intégrer pleinement les questions liées au scolaire lors de l'établissement de nouveaux plans de quartier.

Réponse

La Municipalité partage l'avis de la Commission de gestion en ce qui concerne la nécessité d'anticiper les besoins scolaires afin d'éviter les situations tendues et désagréables de pénurie de classes.

La Municipalité actuelle tient tout d'abord à rappeler qu'elle a dû, en 2011, terminer l'équipement du Collège du Motty, en 2012, installer un pavillon modulaire à la Chavanne, en 2013, rénover le Collège de la Cavenettaz, étudier les possibilités d'exploitation des bâtiments communaux et aussi la possibilité d'acquisition d'un terrain dans le secteur de la Combe/Chavanne et enfin, en 2014, étudier puis, sous réserve de l'acceptation du Conseil communal, démarrer la construction d'un nouveau collège. Vous pouvez donc le constater, nous avons en permanence travaillé sur le dossier des infrastructures scolaires.

De plus, il faut savoir que le secteur parascolaire, qui demande aussi des infrastructures, a retenu et retient aussi toute l'attention et les forces de la Municipalité.

Concernant le manque d'anticipation reproché à la Municipalité, celle-ci tient à dire ceci.

Le souci d'anticipation est en permanence une préoccupation de l'Exécutif, d'ailleurs non seulement dans le domaine de l'école.

Ce domaine est cependant particulièrement difficile à maîtriser. En effet, l'évolution démographique n'est une science exacte qu'a posteriori !

Prévoir le nombre d'enfants à scolariser dépend de facteurs très différents, dont peu sont maîtrisables par une autorité communale : conjoncture qui permet ou non aux familles de déménager, terrains et/ou logements disponibles, lois cantonales permettant ou non de légaliser des terrains, structure et organisation scolaire en mutation, directives départementales, sont notamment des paramètres extérieurs qu'il s'agit de faire coïncider avec le temps nécessaire à la conception, la planification, l'acceptation et la réalisation de classes, durée qui peut facilement atteindre une décennie.

Si l'on ajoute à cela la pauvreté de notre Commune en terrains constructibles propices à l'installation de classes, il est aisé de comprendre que l'art de la prévision est en cette matière encore plus difficile qu'en d'autres.

C'est pourquoi la Municipalité se fonde sur les renseignements que peuvent lui fournir dans notre canton le SCRIS (Service cantonal de recherches et informations statistiques), le DFJC (Département de la formation et de la culture) qui a ses propres chiffres et naturellement sur les projets de constructions immobilières dont l'Exécutif a connaissance.

Pour illustrer par un cas pratique, on mentionnera le Collège de la Combe dont

- la conception (lieu, programme et architecture) a débuté dans les années 90,
- a été définitivement arrêtée par un concours d'architecture jugé en 2001,
- sa mise en œuvre a enfin débuté en avril 2007 et
- son ouverture ayant eu lieu en août 2008.

Ce bâtiment s'est trouvé pleinement occupé au moment de son ouverture, alors que les prévisions donnaient aux communes concernées quelques années de répit.

Et pourtant, à chacune de ces étapes entrecoupées de difficultés de toutes sortes, la Municipalité avait alors suivi scrupuleusement la démarche décrite ci-dessus, avec d'autant plus de sérieux qu'à l'époque elle travaillait sans la présence d'un directeur d'écoles attiré.

En 2005, lors de la énième actualisation de besoins, les deux pôles de forte augmentation possible d'élèves étaient le Centre commercial dont la construction allait débiter et le quartier Es Chesaux qui n'était alors qu'au stade de la planification.

Ces deux pôles ont été pris en considération, ainsi que les courbes démographiques prévisionnelles données par nos partenaires cantonaux.

Cet exemple démontre les limites des estimations qui peuvent être faites avant l'arrivée des nouveaux habitants d'un quartier. Il est en effet possible d'estimer un taux d'enfants par rapport à la population prévue. Cependant cette prévision peut s'avérer fautive ou passablement éloignée de la réalité.

L'estimation de l'âge des élèves est très improbable. Cet aspect est important sachant que les infrastructures sont différentes aux niveaux secondaire et primaire. Les classes des élèves du secondaire doivent être regroupées sur un seul site en raison de besoins liés principalement aux domaines disciplinaires artistiques et éducation physique telles : salle d'arts visuels, salle de TM, salle informatique, cuisine, salle de sport, salle de sciences, etc. Cet aspect est moins impératif pour les classes des deux degrés primaires sachant que les branches « spéciales » nécessitant des locaux adaptés sont moins nombreuses.

Il faut aussi relever que les effets de la mise en vigueur conjointement d'Harmos et de la LEO ne sont pas tous connus et que nous découvrons les besoins supplémentaires en infrastructures au fur et à mesure (exemple de la VG avec toutes les options possibles et les niveaux dans les branches principales). L'anticipation dans ce cas devient difficile.

Il est aussi judicieux d'élargir l'analyse sachant que l'établissement scolaire de Cugy et Environs regroupe quatre Communes.

Lorsque les infrastructures le permettent, la solidarité entre communes est de mise, ce qui s'avère très utile. Cugy est reconnaissante de pouvoir disposer de classes à Froideville cette année et l'année prochaine aussi. Seuls les élèves peuvent en subir des désagréments en devant consacrer du temps pour se déplacer en bus.

En conclusion, la Municipalité est totalement en accord avec la nécessité d'anticiper et le fait qu'en toutes choses elle doit en permanence chercher à améliorer ses pratiques ; elle tient cependant à rappeler l'aspect alléatoire de toute prévision et les limites qui sont les siennes en matière de ressources humaines.

Enfin, elle rappelle que ses efforts consistent aujourd'hui et en parallèle avec la gestion du quotidien et de l'avenir immédiat décrit au premier paragraphe de sa réponse, à tenter précisément d'anticiper un développement à moyen et à long termes, dont on ne sait s'il se réalisera, en étudiant notamment plusieurs pistes d'achat de terrains ; elle espère que le Conseil suivra son Exécutif le moment venu, malgré l'absence de certitudes qui planeront encore quant à l'avenir.

Vœu n°2, page 11

La Cogest souhaite que les représentants de la Commune à l'ASICE prennent des dispositions pour que la problématique des transports scolaires soit nettement améliorée.

Réponse

En préambule, la Municipalité estime qu'il est utile de rappeler aux conseillers communaux qu'en adhérant à l'ASICE, ils ont délégué leur responsabilité concernant l'école à cet organe. Du strict point de vue légal, il n'appartient donc pas au Conseil communal de Cugy de se prononcer sur un objet relevant de la compétence de l'ASICE. Ils peuvent évidemment en nantir les représentants communaux au sein de cet organe.

La Municipalité s'étonne aussi que la Cogest, qui compte en son sein la représentante du Conseil communal de Cugy à l'ASICE, n'ait pas utilisé cette possibilité pour relayer ce type d'interrogation et de demande directement au bon endroit.

La Municipalité de Cugy ne peut pas parler au nom du comité de direction (Codir) de l'ASICE mais peut cependant assurer le Conseil communal que son représentant au sein du Codir s'est fortement engagé durant cette année pour faire le lien entre les domaines scolaire et parascolaire, pour améliorer la sécurité en engageant des surveillantes des élèves en attente du bus ou de la reprise scolaire et pour informer la direction des écoles des lacunes observées en particulier au plan de la communication des horaires des bus aux parents.

Enfin, en guise de remarque générale, les horaires des bus sont mis sur pied depuis six ans et, à notre sens, il n'y a pas de problématique générale dans ce secteur. La mise en place difficile au début de l'année 2013-2014 est un incident de parcours qui s'explique essentiellement par le fait qu'il a fallu intégrer, pour la première fois, les déplacements des élèves de l'UAPE dans le circuit des transports scolaires.

Finalement, la Municipalité estime que sa réponse complète celle du vœu (suivant) le n° 3.

Vœu n°3, page 11

La Cogest constate que tous les problèmes liés à l'école montrent le déficit démocratique que représente la création d'une association intercommunale. Elle souhaite qu'il soit en petite partie compensé par une meilleure représentation de la Commune.

Réponse

Ce vœu nous paraît justifié car la représentation de Cugy à l'ASICE, comme celle de ses voisines d'ailleurs, est composée de deux municipaux et d'une conseillère communale. Il faut toutefois relever que la situation de Cugy n'est pas idéale car la déléguée de votre Conseil communal s'est retirée de la Cogest de l'ASICE. Ce retrait a obligé Cugy à repourvoir ce poste en proposant un Municipal, ce qui n'est ni judicieux ni souhaité.

La Municipalité, consciente de ce déficit démocratique, est prête à proposer une modification des statuts de l'Association intercommunale dans le sens suivant : deux membres de l'organe délibérant et un membre de la Municipalité au Conseil intercommunal.

Cette proposition devra être présentée aux trois autres Communes. Si un accord est obtenu, il s'agira de mettre en œuvre une procédure de modification de statuts.

Cette opération prendra évidemment tout son sens si le projet de fusion n'aboutit pas.

Observation n°2, page 11

Quelles sont les tâches effectuées par les employés communaux dans les forêts en 2013? La Municipalité peut-elle étayer l'imputation de 7185.90 CHF de salaires et charges sociales (compte 320.2901.00).

Réponse

Les employés communaux ont effectués un total de 117h30 pour des tâches liées à la forêt en 2013 selon la répartition suivante :

Livraisons de bois de feu	14h15
Fabrication de bornes pour le garde-forestier	08h00
Fabrication de 10 poubelles en bois	37h45
Sapins de Noël pour les collèges et divers	12h00
Branches de sapin pour Commune et cimetière	09h00
Contrôles de sécurité	07h00
Nettoyage des renvois d'eau	08h00
Fauchage et nettoyage des sentiers	12h00
Entretien de l'écluse sur le Talent	03h00
Dégagement d'arbres après tempête	06h30

Il faut tenir compte que des travaux exceptionnels ont été exécutés tels que la fabrication de poubelles en bois pour la forêt et de bornes de délimitations de propriétés privées métalliques pour le garde-forestier, pour un total de 45h45 d'un montant de Fr. 2'779.25 (38.67%).

La diminution du bénéfice en 2013 est due à la difficulté d'écoulement des bois de service avec comme conséquence la baisse du prix de vente.

Voeu n°4, page 13

Dans son rapport de l'exercice 2011 puis dans celui de 2012, la Cogest relevait déjà les aménagements routiers liés à la limite du 30 km/h restaient insuffisants. De plus, il apparaît que les zones ne sont pas validées par des contrôles en suffisance pour être reconnues comme telles par la loi. La Cogest invite la Municipalité à remédier à ces lacunes.

Réponse

Les résultats des contrôles des vitesses des zones 30 km/h nous indiquent si les aménagements routiers sont suffisants ou s'il est nécessaire de poser des dispositifs supplémentaires ralentissant le trafic.

Pour mémoire, lors de l'établissement d'une zone 30, l'ordonnance fédérale en la matière exige une expertise préalable, destinée à évaluer l'état actuel, l'état souhaité et à démontrer que l'aménagement est de nature à atteindre les objectifs visés.

Dans l'année qui suit l'aménagement, une seconde expertise doit apporter la preuve que les objectifs ont été atteints. Si ce n'est pas le cas, l'aménagement doit être corrigé ou la zone supprimée.

Nous avons connu de nombreux problèmes avec le radar communal, lequel doit nous permettre de valider les zones 30 de notre village. Celui-ci est à nouveau en état de marche.

La Municipalité prévoit de terminer les mesures des zones les plus sensibles d'ici la fin de l'année.

Observation n°3, page 22

La Cogest constate que le budget 2013 a de nouveau été sous-estimé par rapport aux revenus et aux dépenses effectives et si elle se félicite de la politique plutôt conservatrice et sereine suivie par la Municipalité elle l'invite cependant à faire part au Conseil communal de l'état actuel de ses réflexions tant au sujet du suivi du budget 2014 voté en 2013 qu'aux enseignements qu'elle en tire.

Réponse

Le budget, comme chaque année, n'est pas sous-estimé mais établi consciencieusement et avec prudence selon les données dont nous disposons. A l'instar de la majorité des communes vaudoises, les comptes affichent des résultats plus positifs que les estimations faites, ce qui est réjouissant.

Les recettes dépassent les prévisions et apportent leur lot de bonnes surprises. Du côté des charges, la Municipalité n'a pas pu effectuer toutes les dépenses prévues. Ces constats sont détaillés dans les pages 21 et 22 (roses) du rapport municipal.

Le suivi du budget 2014 est fait à satisfaction, notamment dans les dicastères où cette vision est utile et possible.

Adopté par la Municipalité le 16 juin 2014.

La Municipalité